



Histoire des Arts

publié le 04/01/2011

Proposition "Hiroshima"

Rappel des textes officiels :

Définition de l'évaluation pour les candidats au DNB scolarisés en collège

L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimension historique, artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe enseignante en conformité avec l'esprit de l'enseignement de l'histoire des arts. Toutes les disciplines, mais en premier lieu celles constitutives de la culture humaniste, y contribuent et visent à développer la curiosité et la créativité artistiques des élèves, à aiguïser leurs capacités d'analyse d'une oeuvre d'art, à les aider à se

construire une culture personnelle et à prendre conscience des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles.

Ce travail porte sur la période historique inscrite au programme d'histoire de troisième. Ce cadre chronologique doit prendre en compte les ruptures ou les dialogues que les oeuvres de cette époque provoquent avec les mouvements artistiques précédents ou contemporains ... L'évaluation est organisée dans l'établissement en cours d'année scolaire, le cas échéant lors d'une séquence pédagogique dont il constitue un des moments d'enseignement :

elle prend la forme d'un oral dont la durée est de quinze minutes maximum. L'évaluation est organisée sous l'autorité du chef d'établissement dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts. Elle s'effectue au moment jugé opportun par les professeurs concernés et prend la forme d'un entretien oral mené par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire.

L'évaluation donne lieu à une note / 20 points, affectée d'un coefficient 2 (session 2011). Ces points sont pris en compte pour l'attribution du diplôme et d'une mention, selon le décompte des points obtenus par le candidat.

 [Texte officiel complet](#) (PDF de 114.8 ko)

Proposition de travail sur la thématique : "Création contre Destruction : le cas d'Hiroshima" (Ou "Créer pour dire Non" - cf Telerama n°3182 janvier 2011)

voir [Musique et Bombe Atomique II](#)

- ▶ En premier lieu pour le candidat, il conviendra d'être au courant des données historiques mais aussi des enjeux humains (philosophiques) liés à la bombe atomique.
- ▶ Dans un second temps, il sera intéressant d'avoir fait un choix d'oeuvre(s) artistique(s) directement en lien avec l'événement historique. Éventuellement prise(s) dans plusieurs champs artistiques, L'oeuvre (ou les quelques oeuvres) retenue(s) doit(vent) être significative(s) et donner lieu à une analyse sommaire qui en dégage les moyens expressifs.
- ▶ Il sera très intéressant de présenter un travail de création poursuivant la réflexion faite sur les oeuvres analysées. Soit "à la manière de", soit dans une démarche originale, une présentation personnelle sera du meilleur effet dans le cadre de cette évaluation. Dans la progression du [COURS DE MUSIQUE CONSACRÉ À CETTE THÉMATIQUE](#) , un travail MAO est proposé qui consistera en un mixage sonore sur logiciel Audacity voire Multimédia sous forme de Diaporama.

Précautions :

Il serait intéressant de faire figurer quelques apports du cours soit oeuvres abordées, soit créations vocales enregistrées et d'y ajouter des lectures personnelles - soit textes originaux, soit choix de poèmes, articles ou autre - et éventuellement d'y incorporer d'autres musiques, fruits de recherches complémentaires. Le tout pouvant prendre

l'aspect d'un kaléidoscope sonore d'où se dégagera quelque chose d'expressif et d'original.

En ce qui concerne la présentation devant le jury, elle peut commencer par la projection ou l'audition de la création qui amènera logiquement justifications et arguments de la part des candidats et débouchera inmanquablement sur une discussion avec le jury. Le temps imparti étant d'une dizaine de minutes, il sera prudent de prévoir une création courte, de 2 à 3 minutes tout au plus !



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.